

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015**

Président : M. Raoul FLOREZ

Présents : Mmes Maria CLARET - Paulette DUPRAZ-OÏHENART - Anne JAGGI
Magali BARTHASSAT - Catherine LEHMANN (en cours de séance)
MM. Gérard FONTAINE - Andreas FABJAN (en cours de séance) -
Jean-Claude DENERVAUD - André THEVENOZ (en cours de
séance), conseillers municipaux

Secrétaire : M. Daniel FONTAINE, secrétaire ad'intérim

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2015.**
2. **Ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 1'672,35 pour le remplacement des supports de stores existants par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vents latéraux vitre au club de Soral.**
3. **Approbation du compte de fonctionnement – du compte d'investissement – financement des investissements – du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2014.**
4. **Communications de l'exécutif.**
5. **Divers.**

M. Raoul Florez, président, ouvre la séance du Conseil municipal à 18h. 30 en souhaitant la cordiale bienvenue à toute l'assemblée. Cette séance extraordinaire avalisée par le Service de surveillance des communes le 22 avril dernier en conformité de l'article 14 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 est la dernière de la législature 2011/2015.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2015 du Conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2015 a été accepté par 6 voix soit à l'unanimité des membres présents avec remerciements à son auteur.

Mme Catherine Lehmann arrive en cours de séance.

2. Ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire de CHF 1'672,35 pour le remplacement des supports de stores existants par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vents latéraux vitre au Club de Soral

Vu le crédit d'investissement de CHF 50.000.-- voté par le Conseil municipal le 20 janvier 2014, approuvé par le Département Présidentiel le 14 mars 2014.

vu le dépassement du crédit d'investissement de CHF 1'672,35

vu le décompte final qui se monte à CHF 51'672,35

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu les articles 33, et 34, al 6 lettre d, du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;

sur proposition de M. le maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

par 7 voix, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de CHF 1'672,35 pour couvrir le dépassement lié aux travaux de remplacement des supports de stores existants par la pose d'un rideau électrique et de deux coupe-vents latéraux vitre au Club de tennis de Soral.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements dans la rubrique 34-503, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
3. D'amortir cette dépense nette de CHF 51'672,35 selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 20 janvier 2014, soit au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 34.00.331 « amortissement des investissements » jusqu'en 2024.

M. André Thévenoz arrive en cours de séance. M. le président demande de passer directement au point 4 de l'ordre du jour étant donné que nous attendons un autre conseiller municipal, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Communication de l'exécutif

M. le président informe qu'il a reçu ce matin, après son arrêt maladie, Mme Manuela Rabunal-Paz, secrétaire générale de la commune qui lui a donné en mains propres sa lettre de démission pour le 31 juillet 2015 conformément à son contrat de travail. M. le Maire la libérée de ses fonctions avec effet immédiat. Un avocat a été consulté.

M. Andreas Fabjan arrive en cours de séance.

**4. Approbation du compte de fonctionnement – du compte d’investissement –
financement des investissements – du compte de variation de la fortune et du bilan
de l’exercice 2014**

Vu le compte administratif pour l’exercice 2014 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d’investissement,

vu le compte rendu financier pour l’exercice 2014 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal, par 9 voix, soit à l’unanimité des membres présents

DECIDE

1. D’approuver le compte rendu financier de l’exercice 2014.
2. D’approuver le compte de fonctionnement 2014 pour un montant de CHF 1.769.865,72 aux charges et de CHF 2.553.573,16 aux revenus, l’excédent de revenus s’élevant à CHF 783.707,44.
3. D’approuver le compte d’investissement 2014 pour un montant de CHF 632.992,96 aux dépenses et de CHF 28.600.00.-- aux recettes, les investissements nets s’élevant à CHF 604.392,96.
4. D’approuver le financement des investissements nets de CHF 604.392,96 par la reprise des amortissements inscrits au compte de fonctionnement de CHF 320.352,80 et la reprise de l’excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 783.707,44. L’autofinancement s’élève à CHF 1.104.060,24 et l’excédent de financement à CHF 499.667,28.
5. D’approuver l’augmentation de la fortune nette s’élevant à CHF 783.707,44 représentant l’excédent de revenus du compte de fonctionnement 2014.
6. D’approuver le bilan au 31 décembre 2014, totalisant à l’actif un montant de CHF 14.344.835,53 qui se compose de :

| | |
|--|-------------------|
| - Patrimoine financier (natures 10 à 13) | CHF 10.824.228,48 |
| - Patrimoine administratif (natures 14 à 17) | CHF 3.416.335,87 |

| | |
|--|--------------------------|
| - Avances aux financements spéciaux (natures 18) | <u>CHF 104.271,18</u> |
| Total de l'actif | CHF 14.344.835,53 |

et au passif un montant de CHF 14.344.835,53 qui se compose de :

| | |
|--|--------------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | CHF 189.449,51 |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | CHF 4.165.189,00 |
| - Provisions (nature 24) | CHF 618.000,00 |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | CHF 530.953,42 |
| - Fortune nette (nature 29) | <u>CHF 8.841.243,60</u> |
| Total du passif | CHF 14.344.835,53 |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2014 à CHF 300'000.--.

5. Divers

Mme Catherine Lehmann encourage toute l'assemblée à se promener et visiter le site de « La Feuillée » qui a été valorisé.

M. Andreas Fabjan émet le voeu que, dorénavant le secrétariat soit à disposition des communiens soit par téléphone soit au guichet, ainsi qu'à celle des membres du Conseil municipal. M. le président informe que des nouvelles mesures seront prises lors de la nouvelle législature.

A la suite des très bonnes rentrées fiscales, M. Andréas Fabjan émet l'idée de baisser le centime additionnel. M. le président répond qu'il est trop tôt pour se prononcer et que l'avenir le dira.

Mme Paulette Dupraz-Oïhenart suggère de continuer à s'occuper de la plate-bande fleurie située près des jeux à proximité de la mairie. Elle est vivement remerciée pour son action.

Mme Anne Jaggi remercie Catherine Lehmann pour son engagement dans les actions environnementales et les problèmes de déchets, ainsi que M. Jean-Claude Denervaud pour sa disponibilité.

M. Gérard Fontaine remercie l'ensemble du Conseil pour le travail accompli et plus

particulièrement la collaboration des personnes qui ont travaillé dans ses dicastères et qui ont formé une bonne équipe dans un esprit d'ouverture.

M. le président à son tour remercie vivement tous les membres du Conseil municipal pour leur engagement et leur disponibilité et souligne qu'il a apprécié les prises de positions de chacun et tire un bilan positif, ce qui lui donne de la motivation pour continuer.

Il cite les personnes sortantes, plus particulièrement, Mme Maria Claret, adjointe pour son long parcours en tant que conseillère municipale et adjointe pendant 12 ans, ainsi que M. Jean-Claude Denervaud. M. le président précise qu'il a fait un bon chemin avec Mme Maria Claret et a effectué le même parcours, ce qui leur a permis de mieux se connaître. M. le président leur souhaite une bonne suite pour le futur.

Mme Maria Claret répond qu'elle a été très contente de partager des moments agréables dans une ambiance amicale tout en assumant des responsabilités.

Avant de lever la séance à 19 h. 15 et de terminer la soirée par un repas convivial, M. le président remet un bouquet de fleurs aux dames et un coffret de vins aux messieurs.